

Education & Formation 2010

Circulaire du CSEE 1/2009

Boulevard du Roi Albert II, 5 9th floor - B-1210 Brussels Tel +32 2 224 06 91 / 92 Fax +32 2 224 06 94 secretariat@csee-etuce.org www.csee-etuce.org

Information importante concernant le processus de l'UE « Education & Formation 2010 » :

- **Mise à jour concernant le « Nouveau cadre stratégique pour la coopération de l'UE dans le programme Education & Formation au-delà de 2010 »**
 - *Feuille de route pour le « Rapport conjoint 2010 »*
- **Rapports nationaux**
 - *Date de soumission*
 - *Points principaux des rapports nationaux*
 - *Structure des rapports nationaux*
- **Importance de l'engagement des Etats membres**

Le nouveau cadre stratégique pour la coopération de l'UE dans le programme Education & formation au-delà de 2010 ainsi que le rapport d'avancement conjoint 2010 s'intègrent dans la révision générale de la stratégie de Lisbonne. Celle-ci sera présentée en mars 2010 à l'occasion du Sommet du Conseil européen.

Mise à jour concernant le « Nouveau cadre stratégique pour la coopération de l'UE dans le programme Education & formation au-delà de 2010

Tous les Etats membres de l'UE sont entrés dans la dernière phase du processus Education & formation 2010, et en conséquence la Commission a présenté le 16 décembre 2008 sa proposition stratégique concernant la future coopération de l'UE au processus Education & formation jusqu'en 2020.

La Communication « *Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation* »¹, qui comporte trois volets, expose les éléments suivants :

- un cadre général des défis stratégiques à long terme afin d'orienter la MOC du système d'éducation et de formation jusqu'en 2020 ;
- les priorités immédiates pour les années 2009 et 2010 ;

¹ COM(2008)865 est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_en.htm

- les méthodes de travail améliorées pour la MOC du système d'éducation et de formation, notamment une liste mise à jour des critères de référence de l'UE.

Actuellement, les discussions et consultations se déroulent à différents niveaux.

A trois reprises en 2008, le Groupe de haut niveau, représentant seulement les Etats membres, a été consulté à l'occasion de réunions sur les priorités stratégiques de l'éducation et de la formation ainsi que sur le débat concernant l'utilisation des indicateurs et critères de référence. Le Groupe s'est réuni en avril, juin et octobre 2008.

Le Groupe de coordination Education et formation (GCEF) a discuté en avril 2008 le processus concernant la période au-delà de 2010, et a abordé ce thème une nouvelle fois à la réunion de janvier 2009. Le CSEE est représenté au GCEF où les Etats membres et les partenaires sociaux ont un siège.

La Commission a également invité les partenaires sociaux et parties prenantes européennes à discuter le cadre stratégique actualisé. La Commission a tenu le 9 février 2009 le 2^{ème} forum des parties prenantes sur la future coopération de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les ministres de l'Education de l'UE se sont rencontrés le 16 février 2009 à Bruxelles à l'occasion de la réunion du Conseil sur le thème « Education, jeunesse et culture ». Les ministres ont échangé leurs opinions sur le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, s'agissant en particulier du rôle que sont appelés à jouer les critères de référence. Le prochain Conseil de l'Education devrait se réunir les 11 et 12 mai 2009.

En préparation à la réunion du Conseil du 16 février, le CSEE a préparé une déclaration, que le Bureau a adoptée le 11 février. Dans cette déclaration, le CSEE souligne entre autres choses la nécessité de définir un cadre dans lequel s'inscrira la coopération de l'UE, fondé sur une approche plus large et plus inclusive de l'éducation et de la formation, lesquelles ne sont pas uniquement des outils destinés à promouvoir la croissance économique et l'emploi. Le CSEE en appelle également à une consultation plus systématique des syndicats d'enseignants et des autres parties prenantes lors de l'élaboration des rapports nationaux. Les progrès engrangés dans le sens de la réalisation des critères de référence de l'UE ont été faibles, et en conséquence le CSEE s'inquiète de l'ajout de nouveaux critères de référence. Le CSEE souligne qu'il conviendrait plutôt de mettre davantage l'accent sur le renforcement de l'engagement des pays dans le sens de la réalisation des critères de référence de l'UE et de l'inclusion des partenaires sociaux dans ce processus. Le texte complet de la déclaration peut être consulté [ici](#).

Feuille de route pour le « Rapport conjoint 2010 »

La mise en œuvre du programme de travail Education et formation fait l'objet d'un suivi par le biais des indicateurs évaluant les critères de référence, ainsi que par le biais de rapports d'avancement conjoints. Ce processus de suivi permet d'identifier les points forts et les points faibles du processus Education et formation 2010, et de fournir des orientations pour une stratégie à venir. Les rapports d'avancement conjoints sont adoptés tous les deux ans par le Conseil de l'Education, et ils contiennent les messages essentiels qui sont adressés au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, lequel tranche en

dernier ressort quant aux priorités se rapportant au processus de Lisbonne dans son ensemble. On escompte que le prochain rapport d'avancement conjoint sera adopté par la Commission en novembre et par le Conseil de l'Education en février 2010.

Le Groupe de coordination Education et formation 2010 (GCEF), qui assure le suivi et la coordination de la gestion opérationnelle et de la mise en œuvre du « processus Education et formation 2010 », s'est réuni le 26 janvier. Le CSEE siège au GCEF et y représente ses organisations membres au niveau européen. La discussion qui a été au centre des travaux de cette réunion spécifique portait sur la préparation des rapports nationaux 2008-2009, et notamment la feuille de route en vue de l'adoption du rapport d'avancement conjoint 2010 et la note d'orientation pour la préparation des rapports nationaux 2008-2009. Ces directives ont été transmises aux Etats membres le 1^{er} février et proposent le calendrier suivant :

Date limite	Activité
15-16 décembre 2008	Discussion au Groupe de haut niveau des rapports 2009-2010, notamment les thèmes prioritaires
26 janvier 2009	Discussion au GCEF des directives pour les rapports nationaux
1 février 2009	Envoi des directives pour les rapports nationaux
7 mai 2009	<i>Date limite</i> pour l'envoi par les pays des rapports nationaux
30 juin 2009	Projet d'analyse inter-pays
10 juillet 2009	<i>Date limite</i> pour les observations des pays
Ultimo July 2009	Projet d'analyse inter-pays prêt à être expédié aux Etats membres
17 juillet 2009	Avant-projet du rapport conjoint (Communication).
7 septembre 2009	Réunion du GCEF : discussion sur l'analyse inter-pays
18 novembre 2009	Adoption par la Commission du rapport conjoint (communication), des évaluations par pays et de l'analyse inter-pays, du rapport d'avancement sur les indicateurs et les critères de référence
26 novembre 2009	Réunion du Conseil : présentation du rapport conjoint
Décembre 2009- février 2010	Négociation et adoption par le Conseil de février du rapport conjoint et des messages clés pour le Conseil européen de printemps
Mars 2010	Conseil européen de printemps (stratégie de Lisbonne au-delà de 2010)

La prochaine réunion du GCEF se tiendra le 7 septembre 2009 et sera réservée à l'analyse inter-pays.

Rapports nationaux

Date de soumission

Les rapports nationaux sont un élément essentiel du rapport conjoint qui sera élaboré par la Commission européenne en 2010, et ils doivent **être soumis à la Commission pour le 7 mai May 2009.**

Points principaux des rapports nationaux

La Commission a modifié la structure des rapports, en a simplifié les directives, y a intégré l'identification des meilleures pratiques et y a ajouté un accent thématique

spécifique. L'accent thématique pour le rapport d'avancement conjoint 2010 et les rapports nationaux 2008-2009 se rapporte aux *compétences essentielles*.

Les compétences essentielles sont les suivantes:

- communication dans la langue maternelle ;
- communication dans des langues étrangères ;
- compétence en mathématique et compétences de base en sciences et technologies ;
- compétence numérique ;
- apprendre à apprendre ;
- compétences sociales et civiques ;
- sens de l'initiative et esprit d'entreprise ;
- prise de conscience et expression culturelles.

Le domaine des politiques de compétences essentielles qui forment la base des rapports nationaux est identifié dans les documents suivants :

- Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation².
- La recommandation sur les compétences essentielles pour l'apprentissage tout au long de la vie³.
- Conclusions du Conseil sur l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants⁴.
- Résolution sur une stratégie européenne pour le multilinguisme⁵.
- Conclusion du Conseil sur l'apprentissage des adultes⁶.
- Le Communiqué de Bordeaux sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formations professionnels⁷.

Structure des rapports nationaux

Afin que les rapports transmis soient comparables et respectent une certaine norme, la Commission présente une proposition de structure pour les rapports nationaux.

Les rapports nationaux devraient :

- décrire et analyser les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre du programme Education et formation 2010 ;
- donner les informations nécessaires pour présenter une vision valable et cohérente des priorités et des développements actuels dans chaque pays, s'agissant en particulier des compétences essentielles ;
- préciser si les références aux nouvelles politiques ont été faites : titre, année d'adoption et état d'avancement de la mise en œuvre ;

² http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com865_en.pdf

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oi/2006/l394/l39420061230en00100018.pdf>

⁴ http://ec.europa.eu/education/com392_en.pdf

⁵ http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/educ/104230.pdf

⁶ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:20Q8:140:0010:0Q13:EN:PDF>

⁷ http://www.eua.be/fileadmin/user_upload/files/Newsletter_new/Bordeaux_Communique_EN.pdf

- préciser si les partenaires sociaux et les parties prenantes ont été consultés dans la préparation du rapport national ;
- ne pas dépasser 20 pages.

En plus du rapport, il y aurait lieu de fournir les éléments suivants :

- exemples de bonnes pratiques à des fins exemplatives. Ces exemples ne doivent pas être inclus dans le rapport de 20 pages.

Importance de l'engagement des Etats membres

Les Etats membres ne pourront que difficilement atteindre les critères de référence et les objectifs européens, ou même ne pourront pas les atteindre du tout, s'ils ne prennent pas leurs responsabilités et s'ils ne montrent pas leur volonté de s'engager. Afin d'atteindre les objectifs et les critères de référence définis par la Commission, il est essentiel que les Etats membres se sentent obligés de s'approprier au plan national le processus Education et formation 2010 et fassent une démarche dans ce sens.

Le CSEE avait critiqué les Etats membres du fait de leurs hésitations vis-à-vis de plans d'action concrets⁸. En outre, le CSEE s'inquiète des résultats d'une récente enquête du CSEE sur la mise en œuvre dans les pays du processus Education et formation 2010. Dans cette enquête, seules 13 des 24 organisations membres participantes ont déclaré l'existence d'une structure nationale de suivi dans leur pays. En outre, seules 8 des 24 organisations membres ont indiqué qu'elles étaient associées à une telle structure de suivi⁹.

Le CSEE souligne l'importance des aspects suivants :

- **il doit y avoir une structure nationale de suivi dans chaque pays et les rapports de chaque pays doivent se fonder sur les évaluations ou le suivi assurés par le pays ;**
- **les rapports nationaux doivent être préparés non seulement par les ministres nationaux mais aussi par les parties prenantes et les partenaires sociaux.**

La Commission elle-même s'inquiète du manque d'influence de la part des parties prenantes et des partenaires sociaux, et elle invite directement les ministres nationaux à prendre note de l'idée suivante dans leurs rapports :

« Si vous avez consulté les partenaires sociaux et les parties prenantes sur la préparation du rapport national, veuillez nous en informer »¹⁰.

⁸ Voir « Déclaration du CSEE sur les priorités du nouveau cadre stratégique pour la coopération de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation au-delà de 2010 » (mai 2008) et Projet de déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne « Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation » (février 2009)

⁹ Enquête du CSEE à publier sous peu

¹⁰ Lignes directrices de la Commission p.3

Le CSEE souhaite que la participation au processus des rapports nationaux doit être considérée comme une possibilité s'offrant aux Etats membres d'influencer la politique européenne, et le CSEE en appelle aux Etats membres afin qu'ils s'efforcent d'influencer le processus national de compte rendu, d'y prendre part et de préciser la nécessité de mettre en place une structure nationale de suivi.

C'est ainsi que les Etats membres pourraient adresser une lettre à leurs ministres pour participer au processus de consultation.

Le CSEE formule les recommandations suivantes :

- Les organisations membres devraient chercher immédiatement à exercer une influence sur le processus de rédaction du rapport national, par exemple en prenant contact avec les ministres nationaux de l'Education ou en participant au processus de consultation ;
- Les organisations membres devraient chercher à exercer une influence, qu'il existe ou non dans leur pays une structure nationale de suivi. L'absence d'une telle structure ne devrait pas empêcher les organisations membres de chercher à exercer une influence. Au contraire, il y a aurait lieu de considérer qu'il s'agit là d'un argument en faveur de la mise en place d'une telle structure.

Le CSEE élaborerait une stratégie lui permettant ainsi qu'aux organisations membres de suivre le processus dans sa totalité. Entre-temps, il est essentiel que les organisations membres exercent une influence sur les ministres de l'Education des différents pays, et qu'elles soient associées au processus de rédaction du rapport national. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible d'insuffler l'élan voulu au processus Education et formation 2010.